

**FEUILLE DE PRÉSENCE DE VOTRE OU VOS ENFANTS
A L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DE SOULIGNÉ-SOUS-BALLON**

PÉRIODE CONCERNÉE : SEPTEMBRE 2025 à DÉCEMBRE 2025

NOM DE FAMILLE..... Prénom de l'enfant 1 : Classe :
 Prénom de l'enfant 2 : Classe :
 Prénom de l'enfant 3 : Classe :
 Prénom de l'enfant 4 : Classe :

Ce document est à compléter UNIQUEMENT par les familles mettant quotidiennement leur(s) enfant(s) à l'accueil périscolaire tous les soirs et/ou un ou plusieurs soirs identiques d'une semaine sur l'autre.
 Dans les quatre tableaux ci-dessous, merci de nous indiquer en face des jours et dans les bonnes colonnes, combien de votre ou vos enfant(s) ira(ont) à l'accueil périscolaire le soir.
 Ne remplir que les jours où il(s) sera(ont) présent(s).

RAPPEL : Pour l'accueil du matin, vous n'avez pas de tableau de présence à compléter. Il vous suffit de déposer directement votre ou vos enfants.

Mois de SEPTEMBRE 2025

jours	enfant(s) en maternelle	enfant(s) en primaire
Lundi 1		
Mardi 2		
Jeudi 4		
Vendredi 5		
Lundi 8		
Mardi 9		
Jeudi 11		
Vendredi 12		
Lundi 15		
Mardi 16		
Jeudi 18		
Vendredi 19		
Lundi 22		
Mardi 23		
Jeudi 25		
Vendredi 26		
Lundi 29		
Mardi 30		

Mois d'OCTOBRE 2025

jours	enfant(s) en maternelle	enfant(s) en primaire
Jeudi 2		
Vendredi 3		
Lundi 6		
Mardi 7		
Jeudi 9		
Vendredi 10		
Lundi 13		
Mardi 14		
Jeudi 16		
Vendredi 17		

Mois de NOVEMBRE 2025

jours	enfant(s) en maternelle	enfant(s) en primaire
Lundi 3		
Mardi 4		
Jeudi 6		
Vendredi 7		
Lundi 10		
Jeudi 13		
Vendredi 14		
Lundi 17		
Mardi 18		
Jeudi 20		
Vendredi 21		
Lundi 24		
Mardi 25		
Jeudi 27		
Vendredi 28		

Mois de DÉCEMBRE 2025

jours	enfant(s) en maternelle	enfant(s) en primaire
Lundi 1er		
Mardi 2		
Jeudi 4		
Vendredi 5		
Lundi 8		
Mardi 9		
Jeudi 11		
Vendredi 12		
Lundi 15		
Mardi 16		
Jeudi 18		
Vendredi 19		

Familles ayant déjà un ou des enfants scolarisés à l'école : Document à rapporter en Mairie pour le 11 juillet 2025 au plus tard.

Familles des futures petites sections n'ayant pas d'autres enfants de scolarisés à l'école ou nouvelles familles : Document à rapporter en Mairie AVANT le 14 août 2025.